

Rome, le 10 octobre 2005

Aux Visiteurs de la Congrégation de la Mission

Cher Visiteur,

La Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ demeurent en votre cœur maintenant et à jamais !

J'ai l'honneur de vous inviter avec votre conseil à soumettre un projet provenant de votre Province pour le Prix Changement Systémique. Vous trouverez ci-dessous une information utile qui vous aidera à identifier un projet susceptible d'être choisi pour ce prix.

Ci-joint également un formulaire de candidature. **Une fois le formulaire rempli, il devra être soumis à l'Économiste Général avant le 1^{er} décembre 2005 par courrier/ Fax ou e-mail.** Il doit être signé par le Visiteur ou Vice-Visiteur. Il est à remarquer que chaque Province ou Vice-Province ne peut soumettre qu'une seule demande.

« PRIX CHANGEMENT SYSTÉMIQUE »

C'est un prix destiné à reconnaître et soutenir un projet spécifique, réalisé par un confrère ou un groupe de confrères, qui reflète la créativité de saint Vincent répondant aux besoins de l'Église et/ou aide à promouvoir le processus de changement d'un système de structures injustes qui oppriment les pauvres. Ce prix sera décerné chaque année de 2006 à 2016.

Quelques critères pour choisir le(s) gagnant(s) du prix :

1. Les projets soumis doivent refléter la créativité de saint Vincent en trouvant et en employant des moyens uniques et même des moyens qui n'ont jamais été tentés pour répondre aux besoins urgents des temps, et qui apportent un changement aux structures injustes qui oppriment les pauvres.
2. Les projets doivent témoigner de la créativité en proposant : *a)* une nouvelle forme de service apostolique ; ou *b)* une nouvelle méthodologie ; ou *c)* de nouvelles manières de former et/ou d'engager des responsables laïcs pour la pastorale ; ou *d)* une approche pour changer les structures injustes qui oppriment les pauvres, c'est-à-dire des projets qui favorisent le changement systémique.

Le Prix Changement Systémique sera décerné à cinq projets le 25 janvier 2006, choisis par le Supérieur Général et son Conseil. La

somme de \$ 100.000 sera divisée à part égale entre les projets auxquels aura été décerné le prix. Le montant de la récompense accordée à chaque projet en particulier sera distribué sur une période de deux ans. La première moitié du montant de la récompense sera remise le 25 janvier 2006. La seconde moitié, le 25 janvier 2007 après que le Supérieur Général aura reçu un rapport sur l'utilisation de la première moitié du Prix reçu en espèces.

J'espère recevoir bientôt une demande de candidature de votre Province.

Votre frère en Saint Vincent,

A handwritten signature in black ink, reading "G. Gregory Gay, C.M." in a cursive script.

G. Gregory Gay, C.M.

Supérieur Général